

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDÉPARTEMENT DES  
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement  
de la Haute Vallée d'Aure****SÉANCE DU 10 avril 2024****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au comité syndical : 16  
 En exercice : 16  
 Présents : 11  
 Absents : 5  
 Procuration : 0  
 Qui ont pris part à la  
 délibération : 11

L'an 2024, le 10 avril, à 16 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

**Présents :** Mrs Jean MOUINIQ, Jean PAUCIS, Jean-Michel ISOART, André MIR, Louis RICARD, Jean-Michel MARIA, Jacques SALAT, Dominique FOURCADE LAVIGNE, André DUBAN, Alain PENEVEYRE, Michel TRESALET,

**Date de la convocation**

27 mars 2024

**Absents excusés :**

**Absents :** Mrs Didier BRUN, Lucien FERRAS, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Philippe SPITERI

**Date d'affichage :**

27 mars 2024

**A été désigné secrétaire de séance : Mr Louis RICARD**

**Objet de la délibération :**

Demande de subvention Conseil  
 Départemental  
 pour les travaux d'amélioration  
 de la Step d'Aragnouet

Le Président rappelle brièvement le fonctionnement de la station d'épuration d'Aragnouet.

Il indique qu'il est nécessaire d'apporter des améliorations aux déversoirs flottants qui permettent d'évacuer les eaux traitées des bassins SBR, car ceux-ci présentent des défaillances. Les déversoirs se bloquent ce qui peut engendrer une mise en charge du SBR puis des bassins tampons et provoquer un by-pass de la station lorsque les débits sont importants.

Il précise que le SIAHVA s'est rapproché du constructeur de la station d'épuration OTV( groupe VEOLIA) qui a mis au point une nouvelle technologie de déversoir, dont il équipe les stations SBR depuis quelques années. En parallèle, le SIAHVA a contacté deux exploitants de station d'épuration qui ont installé ce dispositif qui a donné entière satisfaction.

Le Président suggère aux membres du comité de remplacer les déversoirs actuels par la technologie d' OTV. Le montant estimatif de la fourniture et de la pose des dispositifs sur les 2 SBRs s'élève à 27 457,00 € HT.

Le Conseil Départemental subventionne ce type de travaux à hauteur de 30 %.

Le Président propose aux membres du Comité d'approuver le plan de financement suivant :

**Délibération N° 09-04-2024**

Accusé de réception en préfecture  
 065-256501057-20240410-Del-2024-C009-DE  
 Date de télétransmission : 15/04/2024  
 Date de réception préfecture : 15/04/2024

<b>TOTAL INVESTISSEMENT (HT)</b>	<b>27 457.00 €</b>
<b>Part CD65 (30%)</b>	<b>8 238,00 €</b>
<b>Autofinancement (70%)</b>	<b>19 219,00 €</b>

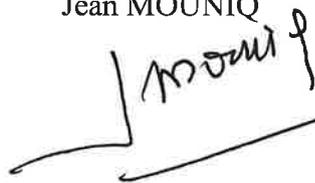
Les membres du Comité, le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valident le projet et le plan de financement associé,
- chargent le Président de déposer le dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental 65,
- autorisent le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cette opération.

Les sommes sont prévues au Budget primitif 2024.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Le Président  
Jean MOUNIQ



Le Secrétaire  
Louis RICARD



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT  
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**  
Promenade du Bernet  
65170 VIEILLE-AURE